



« Eviter Réduire Compenser » : et si on l'organisait à l'échelle du territoire ... ?

La séquence « Eviter Réduire Compenser » (ERC), mise en œuvre lors de projets, de plans ou de programmes d'aménagement, est destinée à limiter les impacts de ces aménagements sur la biodiversité selon le principe de « non perte nette ». Les gains de biodiversité apportés par la compensation (dernière étape de la séquence) doivent donc être au moins équivalents aux pertes occasionnées par l'aménagement sur les composantes de la biodiversité considérées. Cette séquence se heurte, lors de sa mise en œuvre, à des incertitudes aussi bien scientifiques que pratiques. Ces dernières relèvent du domaine de l'écologie (connaissance incomplète de la dynamique des écosystèmes), de l'ingénierie écologique (itinéraires techniques mal maîtrisés), des sciences économiques et sociales (accès au foncier difficile), ou encore de la gouvernance (pérennité non assurée des sites compensatoires). De plus, lors de la conception des projets d'aménagement, l'accent est encore souvent mis sur la compensation écologique au détriment des phases d'évitement et de réduction des impacts. Enfin, l'approche « projet par projet » tend à focaliser la démarche ERC sur des sites (impactés ou compensatoires) sans inscription dans une vision plus large du paysage négligeant d'une part les impacts cumulés de différents aménagements et réduisant d'autre part la portée et la cohérence des mesures compensatoires.

L'approche territorialisée de la séquence ERC, assortie ou non d'une démarche de « bancarisation » des mesures compensatoires sous forme de Sites Naturels de Compensation (SNC), est présentée par les opérateurs qui la mettent en œuvre comme une réponse à une partie de ces difficultés. En anticipant à l'échelle d'un territoire les futurs impacts probables, en identifiant des secteurs à éviter et en proposant un réseau cohérent de sites compensatoires éventuellement en lien avec les réseaux écologiques existant, l'approche territorialisée de la compensation semble en effet pouvoir sortir la séquence ERC des ornières de l'approche « projet par projet ». La mise en place accrue des SNC réfléchi à une échelle territoriale devrait également permettre de réduire la part d'incertitude liée au devenir des sites restaurés en démontrant le gain écologique des actions de restaurations avant que les impacts n'aient lieu, ce qui n'est pas le cas lorsque la décision d'autoriser un projet ne s'appuie que sur la description plus ou moins détaillée de mesures à venir.

Nous assistons actuellement en France à l'émergence d'un grand nombre d'initiatives à des échelles variées allant de territoires réduits tels que les domaines skiables et les communes à des territoires englobant tout un département voire une région. L'objectif du séminaire est de :

1. **Rappeler les éléments de contexte** dans lequel ces initiatives se développent (notion de territoire, de finitude de l'espace, aspects fonciers)
2. **Faire le point sur les initiatives en cours** en donnant la parole aux porteurs de projet pour présenter leurs objectifs, leurs motivations, les obstacles rencontrés et les méthodes mises en œuvre
3. **Favoriser les débats et échanges** autour des initiatives présentés et identifier des besoins de recherche à travers des temps de questions.



Programme

08h30 – 09h00 : Accueil avec café/croissants

09h00 – 09h10 : Mot de bienvenue des organisateurs

09h10 – 10h45 Les éléments de contexte relatifs à la territorialisation de la séquence ERC

09h10 **Lucie Bezombes**, IRSTEA, et **Baptiste Regnery**, ARB Nouvelle Aquitaine, « Séquence ERC : des enjeux écologiques aux considérations pratiques pour atteindre l'objectif d'absence de perte nette de biodiversité »

09h40 **Constance Berté**, LATTIS – ENPC, « La problématique foncière de la séquence ERC »

09h55 **Anne-Charlotte Vaissière**, CNRS, « Quelles formes d'organisation de la compensation écologique ? »

10h10 **Charlotte Bigard**, CEFÉ/CNRS, « Appréhender la séquence ERC dès la planification de l'aménagement du territoire : du changement d'échelle à sa mise en œuvre »

10h30 – 11h00 Pause-café

11h00 – 14h45 Les initiatives et méthodes pour territorialiser la séquence ERC

11h00 **Cécile Baudot**, MDP Consulting et **Pascal de Thiersant**, Société des 3 Vallées ; « La démarche ERC au sein d'un domaine skiable – exemple de Courchevel-Méribel Mottaret »

11h15 **Maeva Normand-Second**, Grand Chambéry, « Le Plan d'Action en Faveur des Zones Humides de Grand Chambéry »

11h30 **Caroline Folliet**, CDC Biodiversité, « les Projets Territoriaux de Biodiversité »

11h45 **Brian Padilla**, UMS PatriNat, « Opérateur de l'évitement à la compensation ? Exemple du projet d'offre de compensation territorialisée Yvelinois »

12h00 **Aude Binet**, PNR des Boucles de la Seine Normande, « La séquence ERC à l'échelle d'un parc naturel régional »

12h15 **Coralie Calvet**, INRA, « Comment anticiper et planifier l'application de la séquence ERC à l'échelle régionale ? Étude de cas de la Région Occitanie »

12h30 – 13h45 Repas, café

13h45 **Adeline Bas**, EIFER, « Retour d'expérience de la compensation écologique en Allemagne : une approche territorialisée à l'échelle des Länder »

14h00 **Camille Ollivier**, IRSTEA, « Tour d'horizon des initiatives françaises de territorialisation de la séquence ERC »

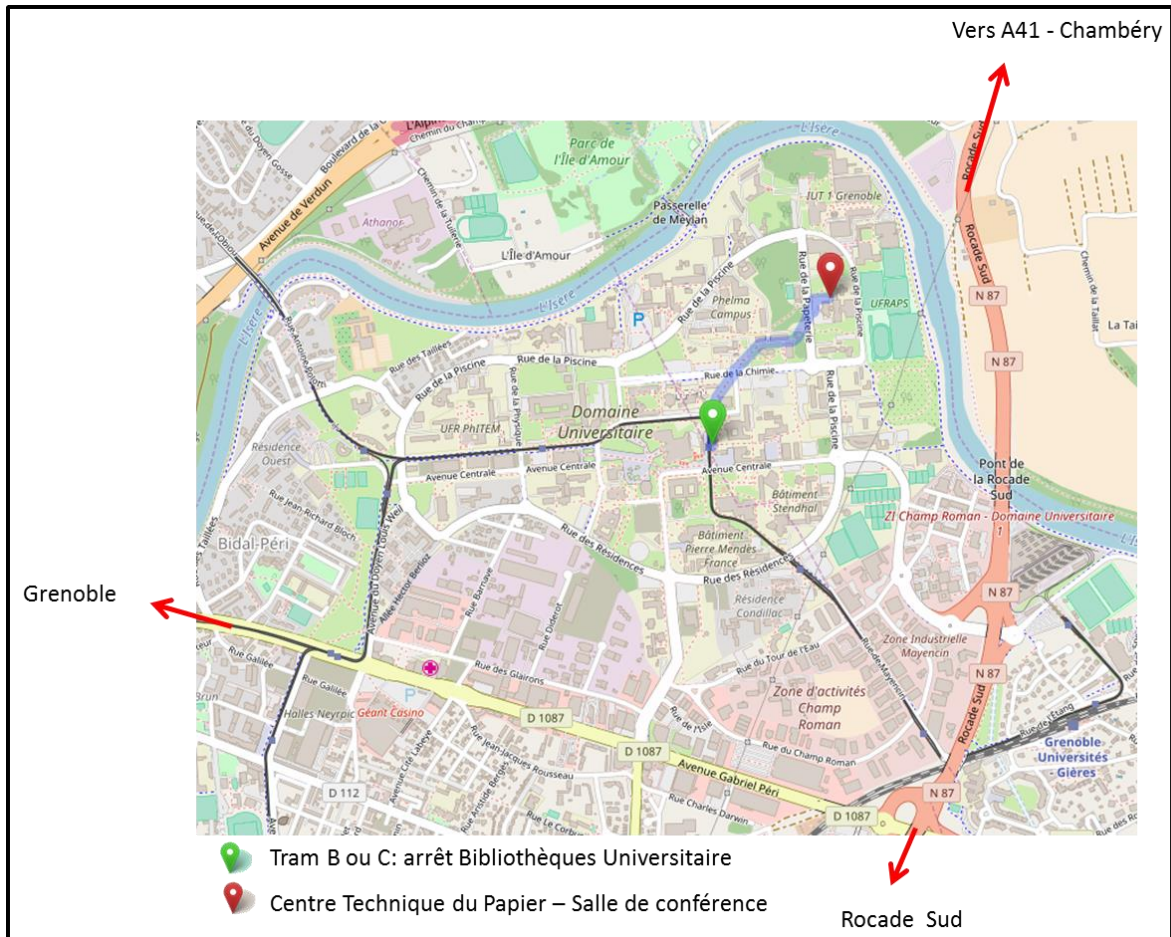
14h15 Discussion avec la salle

14h45 – 16h10 Table ronde « Les enjeux actuels pour la recherche et pour les territoires »

Avec la participation d'**Ophélie Darses** (MTES), **Francis Olivereau** (DREAL Centre), **Blanche Gomez**, AFIE (Association Française Interprofessionnelle des Ecologues), **Agnès Barillier** (EDF CIH), **Fabien Quétier** (Biotope), **Sylvain Pioch** (CEFE), et **Stéphanie Gaucherand** (IRSTEA).

16h10 – 16h15 Clôture

Accès : Centre Technique du Papier, Campus Universitaire de Saint Martin d'Hères



Contact : Lucie Bezombes – 04 76 76 28 46 – lucie.bezombes@irstea.fr

Informations et inscription : <https://ercterritoire.sciencesconf.org/resource/acces>